

Lutte contre l'insécurité Un braqueur interpellé à Louis



Mamadou Indigua présentant les objets volés.

AEE
Libreville/Gabon

MAMADOU Indigua dont le nom et le visage sont très connus des fichiers de la Brigade anti-criminalité (Bac), pour avoir séjourné à la maison d'arrêt de Libreville, pour association de malfaiteurs et vol en série, vient, à nouveau, d'être interpellé par les agents de cette unité au quartier Louis. Mais cette fois-ci pour braquage et agression, sur un jeune disc-jockey. Deux de ses complices, avec qui il a opéré, en fuite, sont activement recherchés par la police. Les faits. Mercredi dernier, vers 11 heures, Mamadou Indigua, en compagnie de deux de ses complices, prennent en sandwich un jeune disc-jockey au quartier Louis, dans le premier arrondissement de la commune de Libreville. Ils entraînent ce dernier dans un lieu isolé et lui intimement l'ordre de lui donner tout ce qu'il possède. Ordinateur, montre, bijoux et argent,

tout est emporté par les malfaiteurs. Le frère de la victime, alerté par un individu, arrive sur les lieux pour secourir son cadet. Mais ce dernier reçoit un coup de bouteille sur le crâne, asséné par l'un des agresseurs. La victime perd naturellement connaissance. La police est sollicitée. Il n'a pas fallu beaucoup de temps aux trois éléments de la Bac pour mettre la main sur Mamadou Indigua, un membre du groupe. Au quartier Plaine-Orety. Le malfaiteur avait encore sur lui, sa part du butin qui se trouvait dans un sac et qui aurait attiré l'attention des flics. En procédant d'ailleurs à la fouille de celui-ci, ces derniers y trouvent un ordinateur, divers objets et même quelques bottes de chanvre. Mis à table, Mamadou Indigua finit par cracher le morceau. En attendant de retrouver le reste du groupe, le présumé braqueur est gardé à vue dans un commissariat.



Incendie à Lebamba

12 box du marché municipal volent en fumée

GJMB
Lébamba/Gabon

UN incendie d'une rare violence s'est déclaré, en fin de semaine dernière, au marché municipal de Lebamba, chef-lieu du département de la Louetsi-Wano. Bilan : 12 box réduits en cendres. Les pertes enregistrées en termes de marchandise avoisineraient des dizaines de millions de nos francs. L'origine exacte du feu n'est pas encore clairement connue. Aussi, les conclusions de l'enquête immédiatement ouverte par les gendarmes de la brigade,

plusieurs sources s'accordent à dire qu'un court-circuit ou encore la vétusté des installations électriques pourrait être à l'origine de ce sinistre.

En effet, alors que les activités commençaient à peine ce jour-là, une flamme, accompagnée d'une épaisse fumée, s'échappaient subitement de l'intérieur d'un box tenu par un commerçant ouest-africain, spécialisé dans la vente des pièces détachées et autres accessoires. En un laps de temps, les flammes vont se propager à l'intérieur de l'espace commercial, dévorant ainsi 12 box. Plusieurs pièces détachées pour automobiles, appareils électroménagers,



Photo : GJMB

Une vue partielle d'un box complètement cramé.

friperie et autres articles de grande valeur ont ainsi été consumés. N'eût été la bravoure des passants et autres témoins, nul doute que tous les box occupés par les commer-

çants ouest-africains - mais qui sont la propriété du Conseil départemental de la Louetsi-Wano-, auraient volé en fumée. Heureusement, On ne déplore aucune perte en vie humaine.

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS



Communiqué

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics porte à la connaissance des agents publics en présalaires et des agents de la Main d'œuvre Non Permanente (MONP) de Libreville, non détenteurs d'un compte bancaire, qu'à compter du **mois d'octobre 2015**, leurs salaires seront désormais payés par virement bancaire.

Aussi, les intéressés sont-ils invités à se rapprocher des banques partenaires ci-dessous, afin de procéder aux formalités d'ouverture de compte :

- BGFI (BGFI BANK pour les présalaires et LOXLA pour la MONP) ;
- BICIG ;
- UGB ;
- ECOBANK ;
- UBA ;
- POSTEBANK.

Par ailleurs, les fonctionnaires qui n'auraient pas encore ouvert de compte bancaire sont tenus de régulariser leur situation dans les mêmes délais.

Dans tous les cas, les relevés d'identité bancaire (RIB) des intéressés sont à déposer auprès des services de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (Direction de la Solde).

Sont exclus de cette opération, les agents publics résidant dans des localités de l'intérieur du pays non pourvues de banques commerciales. Ces derniers conserveront leur mode de règlement habituel.

Fait à Libreville, le 11 AOUT 2015

Le Ministre du Budget et des
Comptes Publics



Christian MAGNAGNA